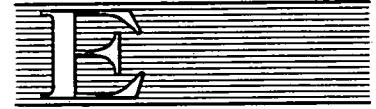


65960



Distr. : LIMITEE
E/ECA/ACGD/CWD.IIIB/2003/Inf.1
Juillet 2003

NATIONS UNIES
CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

FRANCAIS
Original: Anglais

COMMISSION ECONOMIAUE POUR L'AFRIQUE
Centre africain pour le genre et le développement

Réunion du Bureau du Comité Femmes et Développement

16 - 17 septembre 2003
Addis-Abeba (Ethiopie)

NOTE D'INFORMATION
COMITÉ FEMMES ET DÉVELOPPEMENT

NOTE D'INFORMATION
SUR
LE COMITE FEMMES ET DEVELOPPEMENT

Qu'est-ce que le CFD ?

Le Comité Femmes et Développement (CFD) est un organe statutaire d'experts qui conseille la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA). Il est mandaté pour orienter la politique de la CEA dans les domaines se rapportant à l'égalité des sexes et promouvoir la condition des femmes à l'échelle africaine. Le Comité se réunit une fois tous les 2 ans et compte vingt et un Etats membres, 5 personnes ressources et dix huit organisations non- gouvernementales.

Quand est-ce que le CFD a été crée ?

Le CFD a été crée sur la recommandation des représentants des organisations gouvernementales réunis en 1977 à Nouakchott (Mauritanie), lors de la Première conférence régionale africaine sur l'intégration des femmes dans le développement organisée par la CEA. Au cours de la Conférence les participants ont exprimé un besoin très fort de créer un cadre d'échange d'expériences renforcement des liens de solidarité entre les femmes africaines, et d'élaboration d'une stratégie commune visant à intégrer les femmes dans le processus de développement. C'est ainsi que fut créé le Comité de coordination régional africain pour l'intégration des femmes dans le développement (CCRA), rebaptisé plus tard *Comite Femmes et Développement*

Eu égard à cette recommandation, la Conférence des ministres de la CEA créa la structure et en définit les termes de référence par la résolution 365 (XIV) adoptée le 27 mars 1979.

Le Mandat du CFD

Le Comité Femmes et Développement a pour mission de :

- 1- Orienter et faire du plaidoyer pour l'élaboration de politiques qui intègrent les questions de genre et impulser les changements institutionnels nécessaires aux plans national, sous-régional et régional ;
- 2- Entreprendre une évaluation périodique des progrès réalisés pour la mise en œuvre des stratégies adoptées en faveur de la promotion des femmes sur le plan national, sous-régional et régional ;
- 3- Influencer de manière concrète la politique et les stratégies de la CEA à travers les décisions de la Conférence des Ministres des finances, du plan et du développement économique ;
- 4- Faciliter l'échange d'informations et d'expériences ;
- 5- Participer aux réunions et travaux des Nations Unies et autres agences spécialisées ;
- 6- Organiser tous les 5 ans la Conférence régionale africaine sur les femmes ; et
- 7- Faire rapport à la Conférence des Ministres de la CEA des activités et programmes réalisés à l'échelle régionale.

Qui est membre du Comité ?

Siègent au CFD les Etats membres, les Organisations non gouvernementales et les personnes ressources.

1- Les Etats Membres : sont choisis par ordre alphabétique et par sous-région.

Répartition des membres par sous-région :	
Afrique du Nord	3
Afrique de l'Ouest	5
Afrique Centrale	3
Afrique de l'Est	4
Afrique Australe	4

La représentation se fait par pays tout en tenant compte de l'équilibre linguistique lors du choix des membres. Le pays qui a présidé la Sixième conférence régionale africaine sur les femmes, et le pays qui assure la présidence en exercice de l'Union africaine sont d'office membres du Comité.

2- Les Organisations non gouvernementales de femmes

Dix huit organisations non gouvernementales de femmes sont choisies aux niveaux national, sous-régional et régional. Les critères de choix portent sur une preuve de stabilité, de bonnes pratiques et de travail continu, mis en évidence par :

- Une confirmation qu'elles sont représentatives des femmes
- Une durée d'existence d'au moins 5 ans
- Une situation financière stable démontrée par les rapports annuels

3- Des organisations et/ou des services spécialisés

Cinq organisations qui ne sont pas des organisations de femmes sont choisies sur la base des caractéristiques ci-après :

- Organisation ou institution qui fournit des services aux femmes, individuellement ou collectivement, par exemple, de la formation, du conseil, des financements, etc..
- Institution de recherche spécialisée dans des sujets relatifs aux femmes
- Institutions ou organisations qui travaillent à l'échelle sous-régionale ou régional.

4- Les personnes ressources

La catégorie des 5 personnes ressources choisies pour être membres *ex-officio* se fait sur la base de leurs compétences techniques et de leurs connaissances des 12 domaines critiques de la Plate-forme d'Action de Beijing. Leur tâche est d'apporter leur expertise dans les domaines prioritaires sélectionnés par les Etats membres et d'aider la CEA dans son travail. Ceci peut inclure l'élaboration de documents techniques, l'animation des sessions, la participation aux débats pendant les sessions, et la préparation des réunions du CFD en cas de nécessité.

Le Comité comprend également des *membres observateurs* : il s'agit de l'Union africaine, de la Banque africaine pour le développement, des organisations intergouvernementales sous-régionales et des agences spécialisées des Nations Unies.

Quelles sont les modalités pour le renouvellement des membres ?

Tous les deux ans, 2/3 des membres sont changés et 1/3 est retenu dans un souci de continuité.

La CEA est responsable du choix des ONG et des personnes ressources qui remplissent les critères et en soumet la liste au Comité pour approbation.

Quelle est la composition du Bureau du CFD ?

Le Bureau comprend 5 états membres (1 par sous-région) choisis parmi les 19 membres sélectionnés. Chaque membre représente une des 5 sous-régions de l'Afrique.

Les postes sont comme suit :

- le Président,
- le Premier Vice-Président,
- le Deuxième Vice-Président,
- le Premier Rapporteur et
- le Deuxième Rapporteur.

Les autres membres du Bureau sont le Président de la Sixième conférence régionale africaine sur les femmes qui est élu *ex-officio* jusqu'à la tenue de la prochaine conférence régionale, et le pays qui préside le Sommet de l'Union africaine.

Quand est-ce que le Comité se réunit ?

Le Secrétaire exécutif de la CEA convoque les réunions du Comité une fois tous les deux ans après consultation avec le Bureau. Les règles et procédures du Comité sont celles de la Commission économique pour l'Afrique. Les réunions du Comité se font autour de thèmes de réflexion.

Quelles sont les réalisations du Comité ?

Elles sont entre autres :

- La promotion de l'approche genre comme une stratégie incontournable pour réduire les inégalités entre hommes et femmes
- L'intégration des questions relatives aux femmes, dans l'ordre du jour des Conférences des ministres de la CEA, charges des finances et du plan
- Une meilleure formulation des besoins et des aspirations des femmes africaines à travers les Plates-formes d'Action de Dakar et de Beijing
- Le plaidoyer pour la promotion des femmes africaines à des postes de décision, aux niveaux national, sous-régional et régional.
- La mobilisation et la préparation des gouvernements africains pour une mise en œuvre effective des Plates-formes d'Action de Dakar et de Beijing

- Organisation des évaluations périodiques des progrès accomplis dans la mise en œuvre des stratégies de promotion des femmes, telle que la Sixième conférence régional africaine sur les femmes – novembre 1999

Pour de plus amples informations

Contactez :

Le directeur
Du Centre africain pour le Genre et le Développement
Commission économique pour l'Afrique
P.O. Box 3001
Addis Abeba
Ethiopie

Tel: 251 – 1 - 18 31 74

Fax: 251 – 1- 51 27 85